



**REUNION DE QUARTIER BEAULIEU – LE ROSAY – LE NEREY  
JEUDI 02 NOVEMBRE 2023**

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Véronique CLEVY, Rémi BOUTROIS, Nadine CHAMBEL.

Services municipaux : Laurent CLAUDEL, Guillaume TOURNADE.

Après avoir salué et remercié les personnes présentes, Monsieur le Maire rappelle le rythme de ce rendez-vous deux fois par mandat et par quartier avec les habitants.

Pour répondre à un questionnement sur l'absence du panneau de rue mentionnant l'impasse de la Chaudane, Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas obligatoire d'identifier chaque rue. Il est également fait rappel de la classification juridique des différentes voies.

Les routes nationales, départementales et communales relèvent du domaine public et sont donc à ce titre ouvertes à tous les usagers, sans qu'il ne soit possible de réserver l'usage de ces espaces à une catégorie de personnes. Les chemins ruraux relèvent du domaine privé de la commune et peuvent être soit entretenus et déneigés ou non entretenus et non revêtus. Une autre classification relève des voies appartenant à des propriétaires privés, sur lesquelles des servitudes de passage peuvent être octroyées sous la forme personnelle ou réelle. Enfin des servitudes agricoles et des chemins d'exploitations existent et permettent l'accès d'ayant droit à leurs champs, prairies ou forêts.

En conclusion de ce sujet, Monsieur le Maire rappelle qu'en montagne, la quasi-totalité des chemins de randonnées sont sur des propriétés privées et nécessitent donc l'accord du propriétaire par la signature d'une convention de passage.

Les travaux de construction du nouvel établissement "Les sources de Canopée" en lieu et place de l'ancien hôtel "Le Liberty" sont en cours et le maître d'ouvrage a à sa charge la reprise des enrobés sur la voie publique à l'issue des travaux. La maison Antz propriété du promoteur du Clos du Savoye fait l'objet d'expertises sur son ancrage suite à la construction du Clos du Savoye qui a déstabilisé les terres. Monsieur le Maire précise par ailleurs que le Clos du Savoye fait l'objet d'une non-conformité au regard des autorisations d'urbanisme délivrées.

La construction de l'ascenseur valléen en cours de réalisation devrait connaître une fin de chantier au début de l'été 2024. Pour répondre à une interrogation, Monsieur le Maire précise que la stratégie de la commune sur les stationnements en lien avec l'ascenseur valléen est de maintenir une politique de stationnement gratuite en zone bleue, pour ce qui concerne les parkings gérés directement par la Commune. La vraie évolution portera sur le renforcement des circuits bus à l'année et la desserte des gares de l'ascenseur valléen par le réseau bus (Facilibus, Montenbus, lignes régionales) et le réseau ferroviaire. En complément des stationnements existants, il est envisagé la construction d'un parking de 300 places au Fayet sur les parcelles SNCF et l'évolution de l'ensemble du Pôle d'Echange Multimodal de la gare SNCF fait l'objet de nouvelles discussions avec le Conseil départemental, la région Aura, SNCF Réseaux et SNCF Gares et Connexions permettant de finaliser le plan de financement sur un programme raisonnable, incluant la question du stationnement.

En parallèle des travaux sur l'ascenseur valléen, la gare aval du DMC sera démontée le 02 avril 2024 et l'ensemble des lignes menant au Bettex va être remplacé, pour une ouverture le 15 décembre 2024.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Pour répondre à une interrogation de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que le tracé de la nouvelle télécabine menant au Bettex reprendra la ligne actuelle. En revanche les pylônes historiques (1936) seront remplacés par des pylônes en fût avec l'ajout d'un pylône pour respecter les nouvelles normes de portée.

Les travaux soutenus sur le secteur du Châtelet, imposent une réduction des parkings disponibles autour de la gare du Châtelet pour l'hiver 2023/2024. Pour améliorer la fluidité d'accès à la station, la commune a engagé une évolution de ces circuits navettes en indiquant aux usagers les parkings périphériques qui bénéficieront d'arrêts navettes. De plus, le Conseil départemental a validé le stationnement de véhicules sur le pont de contournement, lors des jours d'affluence (côté parc thermal).

La route du Mont-Joly sera mise en mode sans issue cet hiver, à l'identique de la saison hivernale 2022/2023 et Monsieur le Maire prend note que les livreurs de l'hôtel Sowell ne respectent pas l'interdiction de stationnement dans le virage de la route du Mont Joly, ce qui engendre une perte de visibilité pour les véhicules.

Dans le même temps, il est rappelé que le chemin des Pissenlits, comme l'hiver dernier, sera en double sens de l'intersection avec la rue du Mont-Joly au pont des Pissenlits et en sens unique descendant au-delà. Monsieur le Maire informe que le pont connaît un effet de glissement de terrain nécessitant une reprise complète de ses ancrages. Des études sont en cours.

En continuité d'une observation de l'assistance, Monsieur le Maire indique que le déploiement de la fibre optique se poursuit sur Saint-Gervais et rappelle que le Syane a l'obligation d'équipement à l'horizon 2025. Pour autant, la difficulté réside dans l'implication des opérateurs qui ont pour mission de connecter les habitations à la fibre. Le modèle économique reste fragile et peu d'opérateurs s'engagent dans ces connexions des particuliers. La fibre par transmission radio ou satellitaire est une solution palliative efficace en zone montagne. En complément, Monsieur le Maire précise que l'accès à la téléphonie par le traitement des zones blanches (New Deal) évolue positivement à Saint-Gervais. Un nouveau pylône sera installé vers le réservoir du Champel et le secteur du Bettex est en cours d'étude.

L'assemblée tient à souligner qu'à l'issue du Tour de France, le nettoyage des rues s'est effectué rapidement et efficacement. Des remerciements sont adressés à la fois aux services et aux bénévoles ayant œuvré sur cette manifestation. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'une traduction de la volonté de la municipalité d'accueillir des manifestations d'envergure en ayant le souci permanent du maintien de la salubrité publique. Pour compléter ce propos, Monsieur le Maire précise que l'aire de vidanges des campings car de la patinoire sera refaite et que deux autres aires verront le jour en 2024. L'une au Fayet vers le cimetière et l'autre dans le parc thermal.

En réponse à une interrogation de l'assemblée, Monsieur le Maire confirme que c'est la commune qui entretient les talus le long de la RD à côté du Castel des Roches, puisqu'il s'agit d'un espace public. Ce traitement s'effectue dans une logique de taille arbustive qui n'a pas de finalité de valorisation de la propriété privée. Les chablis sur le coteau du Bonnant, propriété du Castel des Roches, relèvent de procédures portées par l'ONF.

  
Monsieur le Maire,  
Conseiller départemental du  
Canton du Mont-Blanc,  
Haute-Savoie  
Jean-Marc PEILLEX

2/2